



REVUE DE PRESSE

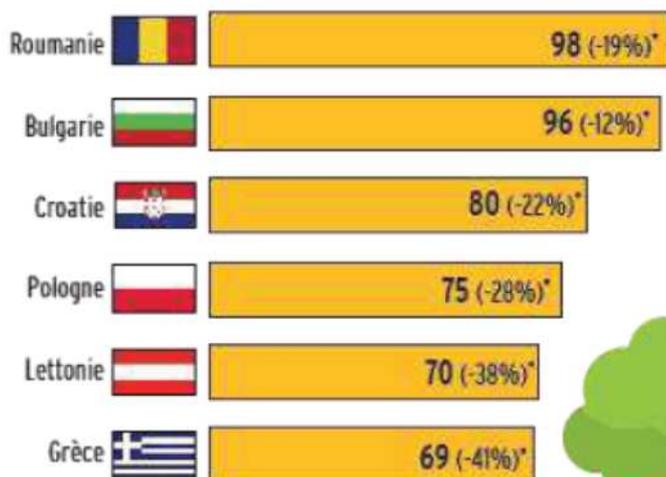
Jeudi 31 janvier 2019



Mortalité routière: les bons et les mauvais "élèves" en Europe

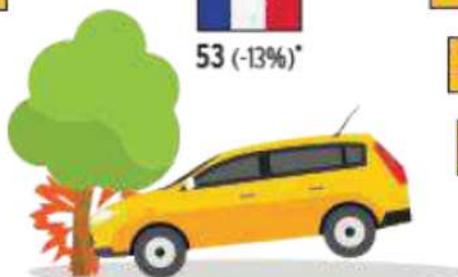
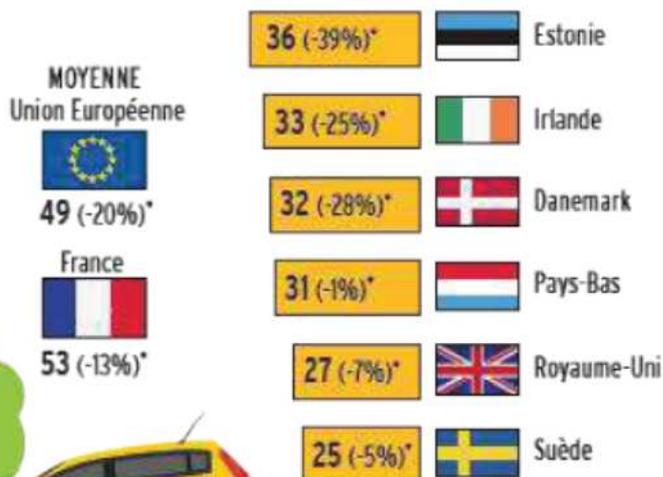
Décès dus aux accidents de la route par million d'habitants en 2017

Les pays où le taux de mortalité routière est le **PLUS ELEVÉ**



3.259 personnes ont perdu la vie sur les routes de France en 2018

Les pays où le taux de mortalité routière est le **PLUS BAS**



* (00 %) Evolution 2010-2017

■ Peugeot, Renault, Citroën, c'est le trio de tête des voitures neuves vendues en 2018 dans le Département ■ Le marché est à la hausse ■ Et pour la première fois, les moteurs essence ont pris le pas sur le diesel.

Auto: l'année Peugeot en Charente

Jean-François BARRÉ
jfbarre@charentelibre.fr

Peugeot sur la plus haute marche, Renault sur ses talons, Citroën en troisième position. Et Dacia qui piaffe au pied du podium, devançant Volkswagen qui occupait cette quatrième place en 2017. 208 devance Clio sur l'ensemble des immatriculations en 2018 en Charente, sociétés et particuliers. Mais ces derniers ont bouleversé le trio de tête. Ils ont plébiscité Dacia Sandero, devant Clio IV, Peugeot 208 et Citroën C3. Et hissé le Duster de Dacia à la sixième place du classement. C'est en substance le classement national, dans un marché automobile en progression. En Charente, il s'est ainsi vendu 9 308 véhicules en 2018, contre 8 753 en 2017. Les concessionnaires ont aussi bénéficié de l'effet prime à la conversion qui a dopé leurs carnets de commandes.

Les françaises à la fête

François Guégan, le patron de la concession Peugeot d'Angoulême, peut associer la marque et ses équipes au succès. Il sait qu'il bénéficie d'une gamme cohérente, tirée par le succès et l'image du 3008. Et si c'est la petite 208 qui caracole en tête, le constructeur place, en Charente, cinq modèles dans le top 15 des ventes. Citroën aussi confirme sa bonne santé. «Nous avons bien progressé, grâce à C3», explique Pierre-Marie Guittou, le chef des ventes, qui se félicite de la bonne tenue des ventes de DS. Belle progression aussi en Charente pour Fiat qui affiche des ven-

Chiffres

36,7 %.

La part du marché de la location dans les ventes aux particuliers. Plus de 20 % en location longue durée et 15,8 % en location avec option d'achat. Ces chiffres confirment une tendance déjà engagée en 2017 même si 63 % des particuliers ont toujours recours à un financement classique.

1. Ils sont plusieurs à ne pas risquer la concurrence dans le département. Plusieurs modèles ne s'y sont vendus qu'à un seul exemplaire. Des autos d'exception comme la Maserati Ghibli, Audi Q7 ou BMW Série 7. Mais deux des sept Alpine A110 ou la seule Citroën Méhari électrique ont été immatriculées par des sociétés.

tes en hausse de plus de 40 %. La gamme 500 reste une valeur sûre, mais la marque peut aussi compter sur le succès de Panda, «un modèle économique sur lequel nous avons beaucoup communiqué», analyse Frédéric Larribité, le chef des ventes à Angoulême. Dans le classement 2018, les françaises, une fois de plus, se taillent la part du lion. L'étrangère la plus vendue est désormais l'Opel Corsa avec 183 exemplaires immatriculés, devant la Toyota Yaris (169) et la Volkswagen Polo VI (142).

Top 50 des meilleures ventes en 2018

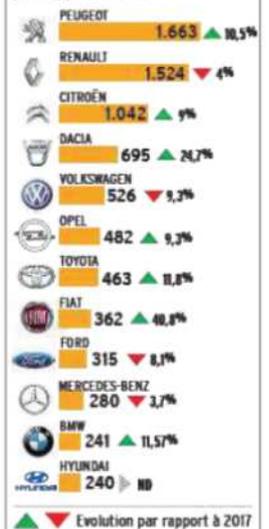
1 Peugeot 208 537	2 Renault Clio IV 534	3 Citroën C3 III 440
4. Dacia Sandero 360	21. VW Tiguan II 87	34. Merced. Classe A 59
5. Peugeot 3008 II 347	22. Opel Crossland 85	35. Ford Ecosport 57
6. Peugeot 2008 274	23. Fiat 500 83	35. Toyota Aygo II 57
7. Renault Captur 268	24. Citroën C4 Cactus 81	36. Renault Scenic IV 56
8. Peugeot 308 II 237	24. Citroën C4II Picas 81	37. BMW X1 54
9. Dacia Duster 222	24. Ford Fiesta VII 81	38. Opel Grandland 53
10. Renault Twingo III 198	25. VW T-Roc 80	39. Kia Sportage 51
11. Citroën C3 Aircross 188	26. Fiat 5600 X 79	40. Ford Kuga 48
12. Opel Corsa 183	27. Toyota Auris 76	41. Mercedes GLC 46
13. Toyota Yaris 169	28. Citroën C1 II 72	42. Ford Ka + 45
14. VW Polo VI 142	28. Mini. Mini III 72	43. Merced. Classe B 44
15. Peugeot 5008 II 115	29. Renault Scenic IV 71	43. Mercedes GLA 44
16. Renault Megane IV 108	30. Hyundai Tucson II 66	44. Dacia Lodgy 42
17. Toyota CH-R 107	30. Nissan Qashqai II 66	45. BMW X2 41
18. Fiat Panda III 101	30. VW Golf VII 66	45. Hyundai I10 41
19. Suzuki Swift 89	31. Peugeot 108 64	46. Toyota Rav 4 39
19. Renault Kadjar 89	32. Opel Mokka 62	47. Kia Picanto 3 38
20. Renault Zoé 88	33. Fiat Tipo 61	

Sources : CNPA (conseil national des professions de l'automobile)
AAA data

INFOGRAPHIE CL

Top 12 des marques

Nombre de véhicules et évolution par rapport à 2017



Source : CNPA INFOGRAPHIE CL

L'essence détrône le diesel

2018, l'année du basculement. Pour la première fois, les motorisations essence ont pris le pas sur le diesel. C'est 55,1 % des immatriculations, contre 37,8 %. C'est le résultat du «dieselgate» et du «diesel bashing», des messages environnementaux et de la fiscalité qui confirme une tendance qui s'affirme sur les ventes aux particuliers: 3 619 véhicules essence en 2018 contre 1 523 diesel. La tendance est cependant infléchie

par les ventes aux sociétés où le diesel domine toujours: 1 996 véhicules contre 1 511. Dans un marché de l'auto en progression, les énergies «alternatives» ne décollent pas spectaculairement. Les véhicules hybrides représentent désormais 5,2 % des ventes, les électriques 1,6 %. Renault Zoé se maintient à la vingtième place avec 88 immatriculations, loin devant ses concurrents.

ESSENCE

55,1% 45,57% en 2017
(5.130 véhicules)

GAZOLE

37,8% 48,87% en 2017
(3.519 véhicules)

HYBRIDES

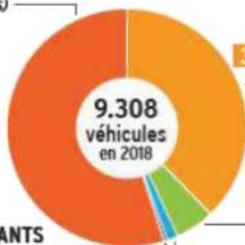
5,2% 4,16% en 2017
(487 véhicules)

GAZ BIOCARBURANTS

0,1% 0,09% en 2017
(14 véhicules)

ELECTRIQUES

1,6% 1,30% en 2017
(158 véhicules)



Source : AAA data (Charente 2018)

INFOGRAPHIE CL



C'est une première en Charente. Pour trois voitures de plus, 208 détrône Clio en tête du palmarès.

Photo Majid Bouzzit

«Donnons-nous du temps pour la transition énergétique»

Pendant deux jours, Francis Bartholomé a réuni à Angoulême une trentaine de cadres du Conseil national des professions de l'automobile, le syndicat professionnel qui regroupe 40 % de la filière automobile. Le président national a bouleversé quelques certitudes.

L'auto a-t-elle toujours un avenir?

Francis Bartholomé. L'environnement, la clientèle ont changé. On va vers une économie de partage, collaborative. La profession a compris qu'il ne fallait pas rater le train de la mobilité. Nous ne sommes pas maîtres de notre avenir, mais nous soutenons aussi bien les start-up que les artisans dans les territoires. Il y aura toujours malgré tout un besoin de rapports humains. Nous devons jouer la complémentarité, adapter nos métiers. Mais

demain en Charente, on aura toujours besoin d'une voiture.

Électrique?

Le tout électrique est un doux rêve. On prône légalité énergétique. On demande une vignette Crt'Air 1 pour le diesel. Et on demande surtout du temps pour la transition énergétique. L'évolution est inéluctable. Mais le tout électrique immédiat est un sujet non réalisable. J'avais même proposé la conversion à Nicolas Hulot. On a donné des primes pour que les gens achètent du diesel d'occasion. Parce qu'au moment, on va fermer des usines. Donnons-nous du temps. Allons déjà vers les technologies qui améliorent l'état du parc roulant.

Le diesel n'a pourtant pas la cote. L'erreur a été de développer des gros moteurs diesel sur des petits modè-

les. Mais que vont faire demain nos clients quand ils vont se rendre compte que les nouveaux moteurs diesel consomment moins que leurs petits moteurs essence? Et qu'ils se rendront compte, sur leur carte grise, que le moteur essence, qui rejette des NOx est aussi polluant?

Les gilets jaunes ont parlé fiscalité des carburants. Ils ont aussi impacté l'activité économique?

50 % des entreprises se sont dites impactées, ont perdu 20 % de chiffre d'affaires. Les commerces, la réparation, les opérateurs, surtout dans les zones commerciales. Cela n'a pas impacté les ventes, mais les livraisons. Pourtant, dès les premières semaines, nous avions prévenu. N'ajoutons pas quelque chose quand les cours sont à la hausse. Nous n'étions pas les seuls à avoir demandé un moratoire.

Agression à Cognac: trois gilets jaunes jugés aujourd'hui

Après l'agression d'un commerçant par des gilets jaunes samedi à Cognac, trois figures du mouvement doivent être jugées cet après-midi.



Sébastien, figure des gilets jaunes (à droite), sera jugé cet après-midi.

Photo Majid Bouzzit

Ce sont trois figures du mouvement des gilets jaunes en Charente. Deux historiques du rond-point de Girac, Dylan, 33 ans, et Sébastien, 42 ans, par ailleurs mis en examen dans l'affaire du simulacre de décapitation d'un mannequin à l'effigie d'Emmanuel Macron le 21 décembre dernier à Angoulême. Le troisième, un Cognaçais de 30 ans, est mobilisé depuis novembre sur le rond-point de La Trache à l'entrée de Cognac. Ils devraient être jugés cet après-midi devant le tribunal correctionnel d'Angoulême pour violences en réunion ayant entraîné une incapacité totale de travail (ITT) de plus de huit jours, en l'occurrence 45 jours. Le Cognaçais devrait également répondre de vio-

lence avec arme, une grenade défensive lancée vers un policier blessé à une épaule.

Un commerçant et un policier blessés

Les faits datent de la manifestation cognaçaise de samedi dernier au cours de laquelle un commerçant de la rue Aristide-Briand avait reçu des coups lui causant des blessures importantes: fracture fermée de la mandibule droite, hématomes et contusions multiples, traumatisme crânien, entre autres. Ce commerçant, dont nous avons publié le témoignage (CL d'hier), affirme être sorti de sa boutique lors du passage du cortège. «Pour leur dire ce que je pensais de leur mouve-

ment.» Il aurait ensuite été pris à partie «par quelques manifestants» avant que les choses ne dégénèrent. Le commerçant, qui dit que Sébastien l'a d'abord défendu, reconnaît avoir adressé un doigt d'honneur aux manifestants. Il a essuyé des coups, en a donné. Au moins deux vidéos, dont une prise par un commerçant voisin, montrent plusieurs personnes le frapper alors qu'il est au sol. Des images confiées à la police. Concernant le policier blessé à une épaule par une grenade défensive, ces faits ont également eu lieu lors de la manifestation de samedi. L'enquête a identifié trois suspects, placés en garde à vue hier. Ils doivent être déférés au parquet ce matin avant leur comparution cet après-midi.

Les boulangeries resteront fermées un jour par semaine

C'est une victoire pour les artisans boulangers du département. Le tribunal administratif de Poitiers a suivi les recommandations du rapporteur public et a décidé de maintenir le jour de fermeture obligatoire des boulangeries. Une mesure qui était contestée par les industriels et tous les commerces qui ven-

dent du pain, sans être boulangers: épicerie, terminaux de cuisson, restaurants.

En Charente, le jour de fermeture hebdomadaire est obligatoire depuis 1996. Les industriels estimaient que seuls les artisans avaient été consultés lors de la prise de cet arrêté. Ils n'ont pas obtenu gain de cause.

■ Après un exercice 2018 tendu, visant surtout à redresser la barre des finances, les élus se projettent vers l'avenir ■ Hier, le rapport d'orientations budgétaires a dressé les grandes lignes de 2019.

L'agglo se met en mode projets

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Le discours est à la fois plus assuré et plus rassurant que l'an dernier. «On a franchi pas mal d'étapes. Les indicateurs sont orientés dans la bonne direction. On ouvre des chantiers et des dossiers», résume Jérôme Sourisseau, le président de Grand Cognac. Alors que l'heure était au «redressement» en 2018, pour sortir d'une «situation tendue», les élus ont commencé, hier à l'Abaca de Cherves-Richemont, à dessiner les projets du territoire.

Il faut aussi assurer nos arrières. Si on investit, il faudra qu'il y ait plus de matchs à Cognac.



«On est sur la bonne trajectoire. Nos efforts paient», a indiqué hier soir le président Jérôme Sourisseau en présentant les orientations budgétaires.

Photo J. P.

Pas question de sortir de la trajectoire pour autant: «D'un point de vue budgétaire, je suis encore un président inquiet», note Jérôme Sourisseau. Ses inquiétudes sont liées au flou qui entoure les transferts de compétences qui se sont opérés au 1^{er} janvier. «On ne sait pas comment ils vont impacter notre trajectoire. C'est encore un nouveau budget. Je serai mieux en juin.»

Comme souhaité il y a un an, la masse salariale a été gelée. La dotation de solidarité communautaire continue à diminuer. Pas de levée de boucliers, cette fois: la baisse a été entérinée hier avec seulement cinq abstentions, dont celles de l'opposition de Cognac.

«Si les recettes fiscales sont supérieures à ce qu'on attend, on pourrait atténuer la baisse», prévient Jérôme Sourisseau. L'agglo envisage

effectivement une hausse de ses recettes liées à la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) des entreprises. Le bassin économique est dynamique. La hausse pourrait s'élever à un million d'euros. Mais le président reste prudent: il envisageait déjà une augmentation l'an dernier... alors que les recettes liées à la CVAE avaient finalement diminué.

Sports, culture, dinosaures...

Côté projets, l'aménagement de la plaine des sports devrait démarrer, à Jarnac. «On a pris du retard. Les coûts ont augmenté et il y a des fouilles à prévoir», observe le président. Le montant des travaux visant à rénover les terrains de football et à créer un vestiaire s'établit à 2,3 millions d'euros. «On va solliciter les subventions pour voir le reste à charge.» Pour ce qui est du parc des sports à Cognac, 100 000 euros doivent être investis cette année. «On est toujours sur les études préalables. Le dossier est complexe.» L'objectif est d'avoir un équipement à la hauteur si le club accède à la Pro D2. «Mais il

faudrait aussi assurer nos arrières. Si on investit, il faudra qu'il y ait plus de matchs à Cognac.» L'agglo souhaite par ailleurs implanter un équipement culturel à Cognac, dans le cadre du dispositif Action cœur de ville. Il interviendrait la bibliothèque, le conservatoire et le pôle des archives du cognac. «Si on peut acheter le bâtiment cette année, on le fait.» Les regards de l'agglo pourraient se tourner vers le bâtiment qui abrite Casa, place François-1^{er}. «Il faudra que ce soit un bâtiment financièrement raisonnable, dit seulement Jérôme Sourisseau. On sera vigilant à l'emplacement géographique et au parking.» Dans les tuyaux encore, un projet de maraîchage à Jarnac. C'est en bonne voie. «On a réussi à mettre tout le monde autour de la table: chambre d'agriculture, Safer, Terre de liens...», se réjouit François Raby. Un projet autour des dinosaures. Un plan santé qui sera dévoilé en avril. Et ce n'était pas prévu si tôt dans le plan pluriannuel d'investissement, mais le pôle des métiers du cognac pourrait se concrétiser, avec le lancement d'une première tranche.

La phrase

On a des services à bout de souffle

Jérôme Sourisseau

En 2016 et 2017, ils ont dû mener la fusion des quatre communautés de communes. Ils ont changé de gouvernance en fin d'année 2017. En 2018, ils ont dû préparer les transferts et détransferts de compétences... Le président reconnaît qu'une pression forte a pesé ces dernières années sur les agents de Grand Cognac. «Beaucoup de services sont exténués. Il est temps qu'on arrive à une stabilité. On devrait y voir plus clair en juin», estime-t-il. À noter que l'agglo emploie 489 agents depuis le 1^{er} janvier et les différents transferts de compétences qui se sont opérés.

Le chiffre

17 hectares. C'est ce que convoite la maison Hennessy à Cherves-Richemont. Le leader du cognac envisage des investissements à hauteur d'un milliard d'euros sur dix ans (lire notre édition du 27 novembre) et cela passe notamment par l'extension de son activité de production et de stockage sur les sites de Bas-Bagnolet et Haut-Bagnolet. La commune doit rendre son plan local d'urbanisme compatible avec le projet. L'agglo va pouvoir engager la procédure après le vote d'hier.

1,8 million d'euros pour rénover l'université des spiritueux

Une révolution pour l'université des spiritueux à Segonzac. Sa rénovation fait partie des projets prioritaires de Grand Cognac. «Un gros chantier, assure Véronique Marendat, vice-présidente en charge du développement économique. On va garder les murs et la toiture, mais tout refaire à l'intérieur.» Durant une année, les étudiants de Segonzac seront accueillis dans les locaux de la chambre de commerce et d'industrie de Cognac. L'objectif, c'est de densifier

la formation en proposant bac plus 2, bac plus 3 et master 1. Passer de quelque 25 élèves à une centaine à terme. Le projet prévoit l'aménagement d'une «spirithèque» moderne qui pourrait servir au tourisme et la création de locaux dédiés à la recherche et la formation continue. Montant du projet: 1,8 million d'euros. «Globalement, subventionnable à hauteur de 73 %.» L'agglo prévoit d'investir 600.000 euros dès cette année.

” La phrase

Il n’y a pas de reports de ramassage (...) Il était juste demandé un geste écocitoyen aux habitants.

Les services techniques de Cognac,

après la demande faite aux administrés de ne pas sortir leurs poubelles (les sacs jaunes en l’occurrence) mardi soir, jour d’alerte orange. La consigne était bonne puisque dans les endroits où les déchets étaient sortis, ils se sont envolés comme prévu en risquant de boucher les canalisations. Pas de report donc, confirme également Calitom, en charge de la collecte depuis le début de l’année. Prochain ramassage le 6 février.

■ CHÂTEAUBERNARD

Les écoliers de Pablo-Picasso vivent une belle période blanche



Les CM2 sont arrivés dans une station pyrénéenne de Saint-Lary-Soulan pauvre en neige. Mais ces derniers jours, les flocons sont tombés en abondance.

Photo CL

Les élèves de CM2 de l’école Pablo-Picasso sont en séjour de neige au centre d’altitude de la Charente à Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées). Si la neige était peu présente à leur arrivée, elle est depuis tombée en abondance, permettant toutes les activités hivernales, ski, luge, raquettes, et boules

de neige. Mais le séjour est aussi l’occasion de découvrir un autre milieu de vie, avec la visite d’une usine hydroélectrique, la rencontre avec une bergère, ou la découverte de la faune pyrénéenne. Enfin, c’est aussi l’apprentissage de la vie en collectivité sans les parents, une première pour nombre d’enfants.

Le chiffre

2 Le nombre de jours qu'il reste pour apporter sa contribution au cahier d'expression citoyenne mis en place par la ville de Cognac le 14 janvier dernier. Pour se faire, il suffit de se rendre à l'hôtel de ville aujourd'hui ou demain entre 14h et 17h.

On peut aussi le faire en ligne, sur le site de la mairie (www.ville-cognac.fr). Les contributions seront transmises à la préfecture et aux parlementaires.

■ SEGOONZAC

Salon des sites remarquables du goût: ça mijote déjà

Le troisième salon des sites remarquables du goût est sur le point d'ouvrir ses portes dans les salles des Distilleries à Segonzac, avec comme invité d'honneur le taureau de Camargue.

Dès demain vendredi à 14h, le public pourra déambuler dans les deux salles pour aller à la rencontre des 37 producteurs labellisés et profiter des diverses animations prévues pour tous les âges et tous les goûts. L'inauguration officielle se faisant demain à 18h, en présence de nombreux élus.

Outre les animations «non-stop» prévues tout le week-end (stand de livres et leurs auteurs, démonstration de tonnellerie, tombola durant les trois jours, visites de distilleries, animations pour les plus petits...) les ateliers (10€, sur réservation au 06 99 84 85 04) débuteront dès l'après-midi du vendredi avec l'atelier «cognac chocolat» à 16h. Suivront, le samedi: 10h, atelier accords mets cognac; 10h30, 14h30 et 17h, atelier floral; 11h30 et 17h, atelier



Fort d'un succès croissant, les organisateurs ont réparti les stands dans les deux salles.

Photo archives CL

cocktail; 14h30 et 16h30, atelier cognac cigare (salle en face de la médiathèque); 15h, atelier cognac chocolat. Pour finir la journée, le dîner des producteurs aura lieu à 20h dans la salle de la Charmille à Lignières-Sonneville.

Pour la journée de dimanche: 10h,

atelier autour du cognac; 10h30 et 17h, atelier floral; 11h30, atelier cocktail; 15h, atelier cognac chocolat. Durant les deux jours, de 10h à 19h (le samedi) et de 10h à 18h (le dimanche), les producteurs de la Grande-Champagne présenteront leurs cognacs.



La cantinière et les nouveaux habitants ont été mis à l'honneur.

Photo CL

L'ouverture d'une nouvelle classe espérée

La salle des fêtes de Bassac était bien garnie pour accueillir une des dernières cérémonies des vœux du secteur. Nicole Roy, la maire, entourée des élus et des nouveaux habitants, a brièvement rappelé qu'en 2018, les principaux chantiers ont porté «sur l'accessibilité à la mairie, la réparation du pilier d'entrée du parc, et la rénovation de la salle des fêtes.»

Pour l'année en cours, les projets sont principalement quelques réfections de voies communales, l'abribus pour les enfants, la restauration de l'Orangerie dans le parc en collaboration avec l'agglomération de Grand Cognac. Une réunion publique aura lieu au cours du premier semestre pour présenter l'avant-projet de l'assainissement collectif dans la commune.

Un cahier de doléances est ouvert à la mairie dans le cadre du grand débat national. Le presbytère est vendu aux Amis de l'abbaye de

Bassac en vue du grand chantier de rénovation (lire nos éditions précédentes). «*Quelque retard est à craindre pour l'installation de la fibre optique et l'amélioration de la téléphonie mobile, bien que Bassac soit une des communes prioritaires. On peut suivre l'échéancier sur le site de Charente Numérique*», a confié Jérôme Sourisseau, président de l'agglomération, qui a tenu à rendre hommage à la maire, également vice-présidente chargée de la culture et de la lecture publique à Grand Cognac.

Les effectifs de l'école sont en hausse et Nicole Roy s'est réjouie du projet d'ouverture d'une nouvelle classe espérée à la rentrée 2019-2020. Avant de partager le cocktail déjeunatoire offert par la municipalité, Béatrice Couraud, agente chargée de la cantine scolaire, a reçu la médaille du travail couleur vermeil, avec diplôme, pour 30 ans de bons et loyaux services.

CHÂTEAUBERNARD

M^{me} Claudette GUÉRIN, sa compagne ;
Gilles et Cathy FERGEAU,
Jean-Paul et Karine FERGEAU,
ses fils et ses belles-filles ;
ses petits-enfants,
M. et M^{me} Michel et Josette ROYER,
sa sœur et son beau-frère ;
Marie-Christine et Franck,
sa nièce et son neveu ;
Philippe et Béatrice,
Bernard et Isabelle,
Patrick et Sandrine,
ses beaux-fils et belles-filles
et leurs enfants ;
ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part
du décès de

M. Claude FERGEAU,

survenu dans sa 75^e année,

Ses obsèques religieuses seront célébrées
le vendredi 1^{er} février 2019, à 14 h 30,
en l'église Saint-Antoine de Cognac,
suivies de l'inhumation au cimetière
du Breuil.

M. FERGEAU repose à la maison funéraire
du Plassin, entrée 3, à Gensac-la-Pallue
où la famille recevra les visites ce jour,
jeudi 31 janvier, de 15 h à 18 h.

*PF Hervait - F. Leclerc,
maison funéraire du Plassin, 32, rue Balzac,
Cognac, Jarnac, Segonzac, tél. 05.45.360.360.*

■ La loi Agriculture et alimentation entre en application demain ■ Entraînant une hausse des prix de certains produits alimentaires ■ Ceux des marques de distributeurs pourraient en revanche baisser.

Du nouveau sur le ticket de caisse



Désormais, un produit alimentaire devra être revendu au moins 10% plus cher que le prix auquel il a été acheté.

Photo archives AFP

Les prix de centaines de produits vont augmenter dans la grande distribution demain, jour de l'entrée en application de la 2^e étape de la loi Alimentation adoptée en octobre (lire en encadré).

Quels produits sont concernés ?

La loi cible des denrées alimentai-

res de grande consommation, fabriquées la plupart du temps par des géants de l'agroalimentaire. Selon *Le Parisien*, globalement, dans un hypermarché, sur un catalogue de 25.000 références, quelque 1.000 produits verraient leurs tarifs augmenter. Dans un supermarché, sur 13.000 références, 500 à 600 produits seraient impactés. *Le Parisien* cite notamment 24 produits comme

le Coca-Cola, le Ricard, le Nutella, le beurre Président ou les spaghettis Panzani.

De combien sera l'augmentation ?

Le panier moyen des Français va augmenter de 6,3%, indiquait hier *Le Parisien*. En réalité, il s'agit de la hausse moyenne constatée pour les 24 produits sélectionnés par le journal et non sur un panier global. Le ministre de l'Agriculture a d'ailleurs relativisé hier matin sur France Info : « Il y aura 4% des produits qui vont augmenter beaucoup. Je le regrette, j'aurais voulu que ce soit différemment ». Didier Guillaume a également fustigé les enseignes qui profitent de la loi pour imputer au gouvernement de prochaines hausses de prix. « Il faut indiquer aux consommateurs qu'en gros ce sera cinquante centimes de plus par mois » a-t-il affirmé.

Y aura-t-il encore des promotions ?

Les opérations « 1 produit acheté = 1 produit offert », équivalant de facto à une remise de 50%, ne seront plus autorisées puisque les promotions supérieures à 34% sur un produit alimentaire sont interdites. De plus, selon la loi, à partir de mars, le volume global des promotions sera limité (lire en encadré).

À qui cela doit-il profiter ?

« C'est le prix à payer, selon le ministre de l'Agriculture, pour défendre les producteurs français ». « Ce que je demande aux grandes surfaces, c'est de trouver le moyen de répartir les marges différemment, de répartir les choses mieux, l'objectif est que les produits agricoles soient vendus à leur juste valeur », a dit le ministre. « Il suffit, explique la FNSEA dans un communiqué, que les distributeurs acceptent de

Les trois étapes de la loi

- Depuis le 1^{er} janvier, les promotions sur les produits alimentaires ne peuvent pas excéder 34% du prix de vente au consommateur.
- À partir de demain, 1^{er} février, avec le relèvement du seuil de revente à perte (SRP), un produit alimentaire devra être revendu au moins 10% plus cher que le prix auquel il a été acheté.
- À partir du 1^{er} mars, le volume global des promotions sera limité à 25% du chiffre d'affaires ou du volume prévisionnel d'achat entre le fournisseur et le distributeur fixé par contrats.

rémunérer un tout petit peu plus les fournisseurs sur la très grande majorité des produits sans augmenter les prix au consommateur, en compensation du rétablissement de leur marge sur quelques produits phares que la hausse du SRP leur permet de réaliser.»

Paysans et producteurs sortent chaque année KO debout de la grande négociation rituelle des prix qui se tient d'octobre à fin février, face aux géants de l'agroalimentaire et surtout aux incontournables centrales d'achat de la distribution.

Comment compenseront les distributeurs ?

Selon Jacques Creysse, secrétaire général de la FCD (Fédération du commerce et de la distribution) - qui regroupe tous les acteurs de la distribution à l'exception de Leclerc -, plusieurs enseignes ont déjà annoncé dans la presse, en compensation, des baisses de prix sur leurs marques de distributeurs (MDD). Pour redorer leur image de marque, certaines enseignes vont aussi tenter d'actionner le levier de la fidélisation de leurs clients en proposant des avantages ciblés sur des produits « préférés », selon Cédric Chéreau, spécialiste de la promotion dans la grande distribution.

Des accords sur le prix du lait

Les centres E.Leclerc et le groupe Lactalis ont annoncé hier avoir finalisé un accord, dans le cadre des négociations commerciales 2019, qui permet une « revalorisation des prix du lait payés aux producteurs français ». Le 2 janvier, Leclerc avait déjà annoncé avoir signé un accord tarifaire avec Danone intégrant l'évolution des coûts de production des élevages

laitiers dans le prix du lait ». Le 12 décembre, c'était l'association des producteurs de lait Bel Ovest, les fromageries Bel (Vache qui rit, Babybel, Kir) et Intermarché qui avaient annoncé avoir signé un accord tripartite présenté comme inédit. Deux jours plus tard, Intermarché signait le même type de contrat avec le groupe agroalimentaire Savencia.

La croissance s'est enrayée en 2018

Selon une première estimation publiée hier par l'Insee, la hausse du produit intérieur brut (PIB) de la France a plafonné à 1,5% sur l'ensemble de 2018, loin des 2,3% atteints l'année précédente. Ce résultat est conforme aux dernières prévisions de l'institut de statistiques, mais inférieur à l'objectif du gouvernement, qui tablait officiellement sur 1,7% de croissance.

Sur le seul 4^e trimestre, l'économie française a limité la casse. En décembre, l'Insee avait abaissé sa prévision de 0,4% à 0,2%, invoquant les conséquences du mouvement des « gilets jaunes ». D'après l'organisme public, la croissance en fin d'année a finalement atteint 0,3%.

Comparé à 2017, « le ralentissement est extrêmement marqué », souligne néanmoins Mathieu Plane, économiste à l'IOFCE. Un avis partagé par Stéphane Colliac, économiste chez Euler Hermes, qui juge « la dynamique » de l'économie française « vraiment faible ». « Au 4^e trimestre, on a surtout une contribution des exportations nettes », sinon « on aurait une croissance d'à peu près zéro », souligne-t-il.

Consommation en berne

Selon l'Insee, les dépenses des ménages ont en effet fortement ralenti entre octobre et décembre, dans le contexte des « gilets jaunes ». « On est passé de 0,4% à 0%, alors

même qu'on avait une accélération du pouvoir d'achat », lié à la baisse de la taxe d'habitation, souligne Alexandre Mirlicourtois, économiste chez Xerfi. Sur l'ensemble de 2018, la consommation a augmenté de 0,8% seulement.

Autre point négatif : l'investissement, qui a lui aussi ralenti (+2,9% contre +4,7% en 2017), en raison de la baisse de l'investissement des ménages (-0,4% après -0,1%). Selon Bercy, l'économie française devrait toutefois bénéficier en 2019 d'une hausse de la consommation. Les mesures pour le pouvoir d'achat « commencent à être comprises » et « devraient constituer un relais de croissance », assure l'entourage du ministre de l'Économie.

Élevages

Des patrouilles pour endiguer la peste porcine

Face à la peste porcine africaine détectée sur des sangliers en Belgique, des patrouilles nocturnes arpentent la frontière meusienne pour créer un vide sanitaire empêchant l'épizootie d'atteindre les élevages porcins. 500 à 600 bêtes doivent être abattues « d'ici deux à trois semaines » dans la zone blanche de 141 km², selon le ministère de l'Agriculture. Une clôture métallique de 1,50m de haut, qui s'étendra à terme

sur 70 km à cheval sur la Meuse et les Ardennes, est en cours d'installation. Une clôture similaire est déjà en place côté belge. Des pièges ont également été posés et une nouvelle battue administrative aura lieu dimanche vers Breux. Si la peste porcine se propage, la France risquerait de se voir refuser les exportations, notamment sur l'important marché chinois.

■ LOI «ANTICASSEURS»

Feu vert à des interdictions de manifester

L'Assemblée nationale a donné hier soir son feu vert à la possibilité pour les préfets de prononcer des interdictions de manifester, disposition clé de la proposition de loi «anticasseurs», malgré des critiques jusqu'au sein de la majorité. Les préfets pourront prononcer des interdictions de manifester à l'encontre d'individus représentant «une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public», sous peine de six mois d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende en cas d'infraction. Des «critères objectifs» ont été ajoutés: la personne devra avoir commis des «atteintes graves à l'intégrité physique des personnes ainsi que des dommages importants aux biens» ou encore «un acte violent» lors de manifestations précédentes. Les personnes «interdites» de manifester pourront faire un recours en urgence devant la justice administrative.

■ «OILETS JAUNES»

Plus de 9.000 tirs de LBD, 111 enquêtes ouvertes

Le lanceur de balles de défense (LBD), une arme non-létale controversée, a été utilisé dans «9.228 cas» lors de manifs de «gilets jaunes» depuis le début du mouvement, a indiqué hier la représentante du ministère de l'Intérieur. «Il y a eu 111 enquêtes ouvertes» par l'IGPN. Le Conseil d'État, la plus haute juridiction administrative française, a par ailleurs examiné hier après-midi des recours demandant la suspension immédiate de l'usage du LBD, avant les prochaines manifs. Réponse ce soir ou demain matin.

■ FRANCE INTER

Philippe passe en revue les thèmes du grand débat

Sans faire d'annonce et disant vouloir surtout «écouter», Édouard Philippe a passé en revue hier soir les thèmes du grand débat sur France Inter, répondant pendant plus d'1h30 aux questions des auditeurs de la radio publique.

Taxe d'habitation. «Je considère que si on supprime un impôt, il faut le supprimer pour tous, a déclaré le Premier ministre. (...) Je vois mal comment on pourrait rester avec un impôt payé par simplement 20% des gens.»

Suppression de l'ISF. «Si on veut faire payer les riches, il vaut mieux les attirer en France que de les faire partir.»

TVA zéro. Édouard Philippe s'est dit ouvert à l'idée de rendre «plus progressif» le système fiscal français, en laissant notamment la porte ouverte à l'idée d'une TVA zéro sur certains produits et de tranches plus élevées de l'impôt sur le revenu.

RIC. «Le RIC semble aller trop loin dans la remise en cause de la démocratie représentative. Je ne suis pas opposé à l'idée d'un référendum pour prendre des décisions publiques, j'y suis plutôt favorable, mais c'est un instrument qui s'encadre.»

Jihadistes. Hors grand débat, Édouard Philippe a défendu la position française sur le retour des jihadistes français détenus par les Kurdes en Syrie, en disant préférer qu'ils soient jugés en France plutôt que de risquer de les voir s'évanouir «dans la nature».

Les contrôles vont commencer

Dans les prochains jours, 144 députés - dont la moitié seront des «marcheurs», vu leur proportion sur les bancs de l'Assemblée - vont être tirés au sort pour que leurs frais de mandat 2018 soient passés au crible.

La professeure de droit public Agnès Roblot-Troizier, déontologue depuis septembre 2017, a remis hier matin son premier rapport annuel au bureau de l'Assemblée, et mis sur la table des règles pour la vérification de l'avance de frais de mandat (AFM) de 5.373 euros mensuels.

L'AFM, qui s'ajoute à la rémunération des élus, a remplacé il y a un an la controversée IRFM, enveloppe qui n'était pas contrôlée et a encore fait couler de l'encre récemment, avec des enquêtes sur des parlementaires ayant potentiellement détourné 20.000 à 80.000€. Tous les députés ont jusqu'à ce soir pour transmettre à la déontologue leurs rele-

vés bancaires d'AFM pour 2018 et ils doivent toujours classer et enregistrer leurs justificatifs - petite révolution culturelle depuis un an pour certains.

D'autres pays comme le

notamment à droite rejetant «la grande inquisition» ou le modèle des frais en entreprise.

En cas de manquement constaté, le député sera tenu de rembourser.



Royaume-Uni ou les États-Unis ont opté pour des remboursements sur justificatifs et une publication des relevés de comptes. En France, malgré les demandes d'associations et de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), le pas n'a pas été franchi, certains

Selo, son rapport annuel, la déontologue de l'Assemblée a épinglé cinq députés pour «manquement» au code de déontologie depuis juin 2017, dont François Ruffin (LFI) qui avait fait la promotion de son journal Fakir depuis son bureau au Palais Bourbon. Tous se sont mis en règle depuis.

Cet après-midi



Des pluies.

Le temps est gris et pluvieux. Les éclaircies ne percent que dans l'après-midi, avec encore des averses.
 Le vent de Sud-Est est modéré, à assez fort de l'estuaire de la Gironde aux îles, avec des rafales voisines de 60 km/h.

Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



HIER

	Mini	16h
Angoulême	1°	6°
Cognac	2°	7°

Un quinquennat suspendu au Grand Débat

POLITIQUE Avec la crise des gilets jaunes, le train des réformes est au ralenti. Contraints d'attendre l'issue du Grand Débat, la majorité et l'exécutif sont sous respiration artificielle

Jefferson Desport
j.desport@sudouest.fr

« Le programme de travail va rester très dense et très intense. » Ces mots sont d'Édouard Philippe. Ce 9 janvier, à l'issue du séminaire gouvernemental de rentrée, l'exécutif est toujours sous la pression des gilets jaunes, mais une priorité domine : continuer à « transformer le pays ».

Et pour cause. L'agenda des réformes ne s'est pas allégé. Bien au contraire. Devant la presse, le Premier ministre ne manque d'ailleurs pas d'égrener les nombreuses échéances à venir : « Un projet de loi sur l'école de la confiance, sur le statut de la Polynésie, sur l'énergie, sur la santé, sur l'assurance chômage... » Et surtout la réforme des retraites prévue à l'été. Lorsqu'il conclut son propos, les actes 10 et 11 de la contestation n'ont pas eu lieu ; Ingrid Levavasseur, l'une des figures de proue du mouvement, ne s'est pas lancée dans la course aux européennes ; Jérôme Rodrigues n'a pas été blessé à l'œil. Et la polémique sur le lanceur de balles de défense (LBD) ne couve encore qu'à petit feu.

Pourtant, trois semaines plus tard, force est de constater que c'est un quinquennat comme suspendu qui se déroule devant nous. Presque tout entier placé sous respiration artificielle de ce Grand Débat national, initié par Emmanuel Macron. Et pour

lequel il multiplie les rencontres et les déplacements en province. Résultat, la réforme de la Constitution, déjà ajournée pour cause d'affaire Benalla en septembre, est toujours en attente. Suspendue elle aussi. Il est vrai que la vie citoyenne et démocratique se trouve au cœur de cette grande consultation.

Fonction publique

Certes, la loi anti-casseurs est bien arrivée dans l'Hémicycle mardi, mais celle-ci est directement liée à la crise des gilets jaunes et aux violences qui ont émaillé ces samedis de colère. En revanche, alors que la réforme de la Fonction publique devait être présentée en ce début d'année, ouvrant ainsi ce nouveau cycle de transformation, elle aussi attendra la fin du grand débat prévu le 15 mars.

Toutefois, si Matignon a accepté de temporiser pendant quelques semaines, le Premier ministre entend bien présenter ce texte avant la fin du premier trimestre. Tout cet empressement à retrouver un pas cadencé

irrite en interne. Lors du séminaire gouvernemental, plusieurs ministres ont, en effet, plaidé pour un report de ce texte à des jours meilleurs. Et pour cause, celui-ci compte nombre de sujets particulièrement sensibles : rémunération au mérite, plans de départs volontaires, recours accru aux contractuels et pour finir la suppression de 120 000 postes d'ici 2022, dont 50 000 dans la fonction publique d'État... Un cocktail potentiellement explosif. Surtout avec des gilets jaunes toujours mobilisés...

Comme l'a révélé Europe 1, Jean-Yves Le Drian, le ministre des Affaires étrangères, n'aurait pas mâché ses mots : « Il faut peut-être arrêter les bêtises. On a déjà une crise sur les bras, on ne va peut-être pas y rajouter les fonctionnaires. » La dernière fois qu'un ministre avait tenté de mettre en garde le gouvernement, c'était Gérard Collomb. En septembre, celui qui était encore patron de l'Intérieur, avait publiquement regretté « un manque d'humilité » de l'exécutif.

« Personne ne sait répondre »

Toujours est-il que dans la majorité aussi l'inquiétude est là. Une question suffit à s'en convaincre : la réforme, qui est l'ADN de la victoire d'Emmanuel Macron à la présidentielle, peut-elle reprendre ? « Per-



sonne ne sait répondre », confie ce député En Marche. « Tout va dépendre de l'issue de ce Grand Débat, appuie-t-il. Si l'exécutif veut crever l'abcès, le président devra prendre des décisions fortes. Mais si on ressort en état de tétanie, alors on sera

paralysé. » Une analyse que semble partager Emmanuel Macron.

Depuis l'Égypte, où il était en voyage ces derniers jours, le chef de l'État a multiplié les messages : « Je prends très au sérieux ce moment que nous vi-

vons. Je ne sais pas aujourd'hui ce qu'il donnera. Ce que je sais, c'est que j'en tirerai des conséquences profondes. » À l'entendre, il y aura donc un avant et un après. Mais pour l'heure, lui aussi l'avoue : « Je marche sur la glace. » Une preuve de plus de

Emmanuel Macron, lors du lancement du Grand Débat devant 600 maires, au Grand Bourgtheroulde. PHOTO AFP

la fragilité du moment. L'heure n'est donc plus aux brusqueries.

Pouvoir d'achat : une embellie se profile

ÉTUDE Selon l'OFCE, les mesures d'urgence décidées en décembre marquent un « tournant » positif

Si l'exécutif n'a pas d'autre choix que de temporiser le rythme de ses réformes, au risque de ne pas pouvoir rattraper le temps perdu, une double éclaircie se profile néanmoins à l'horizon.

La première : depuis qu'Ingrid Levavasseur, cette figure des gilets jaunes, a annoncé vouloir présenter une liste aux européennes, le mouvement se déchire ouvertement. Une aubaine pour le chef de l'État, qui voit là ce mouvement rattrapé par ses propres contradictions. La seconde tient aux quelque 12 milliards d'euros qu'il a mis sur la table, fin décembre, pour tenter de juguler cette crise. Et apporter une première série de réponses d'urgence.

En effet, selon l'OFCE, l'Observatoire français des conjonctures économiques, ces mesures sont

de nature à changer la donne sur le front du pouvoir d'achat et à provoquer « un rééquilibrage rapide et massif en faveur des ménages (les) moins aisés ».

« Gain moyen de 440 euros »

Pourtant classé à gauche, l'organisme évoque même « un tournant » par rapport à l'année dernière. Parmi ces mesures citons la défiscalisation des heures supplémentaires, la revalorisation de 90 euros de la prime d'activité, l'annulation de la hausse de la CSG pour les retraités gagnant moins de 2 000 euros par mois ainsi que l'extension du chèque énergie.

Selon l'OFCE, ces dispositions vont soutenir le pouvoir d'achat « à hauteur de 11,7 milliards d'euros en 2019 ». Sur ce montant,

« plus de 88 % », soit 10,3 milliards d'euros, « proviennent des décisions prises en décembre », ajoute-t-il.

Plus concrètement encore, ces mesures représentent « un gain moyen de 440 euros par ménage ». Dans le détail, l'impact serait particulièrement favorable aux classes moyennes. Lesquelles bénéficieraient des baisses de la taxe d'habitation et des cotisations salariales, de la défiscalisation des heures supplémentaires et de la baisse de CSG pour certains retraités.

L'effet devrait également être bénéfique pour les ménages les plus aisés. Alors que les 5 % les plus fortunés étaient déjà les grands gagnants de la réforme de la fiscalité du capital de 2018, ils verront également leur revenu

soutenu. L'OFCE l'affirme, trois ménages sur quatre bénéficieraient d'un gain de pouvoir d'achat.

Jambe gauche ?

Malgré tout, il y aura aussi des perdants. Pour près d'un quart des ménages, ces mesures devraient avoir un impact négatif. Ce devrait notamment être le cas pour les inactifs. Mais aussi pour près de la moitié des retraités. Cette question du pouvoir d'achat étant au cœur de la crise des gilets jaunes, reste à savoir si cette étude permettra d'apaiser les tensions. Une certitude, elle constituera un point d'appui pour la majorité. La jambe gauche du macronisme serait-elle en marche ?

J. D.

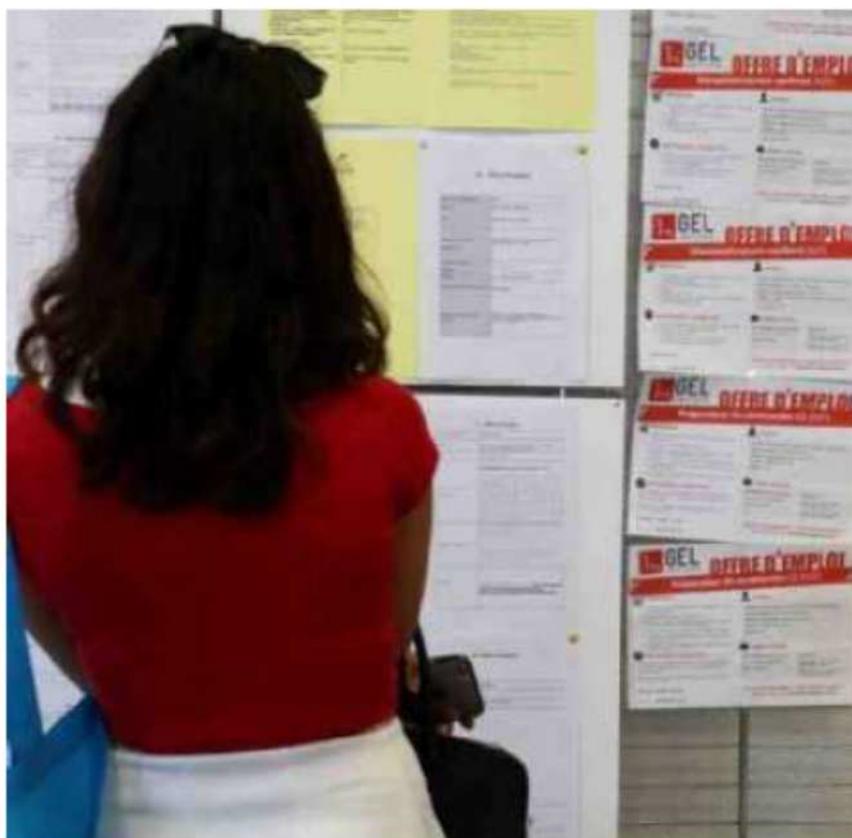


Les classes moyennes vont bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation. PHOTO AFP

Le patronat se « braque » contre le projet de taxation des CDD

EMPLOI Les organisations patronales s'opposent à la mise en place d'un bonus-malus sur les contrats courts

La taxation des CDD était l'une des mesures sociales phares de campagne d'Emmanuel Macron, pour lutter contre les emplois précaires. Car, en vingt ans, les contrats de moins d'un mois ont été multipliés par 2,5. Et, un tiers des CDD ne dure qu'une journée... À tel point, que les contrats à durée déterminée représentent aujourd'hui les deux tiers des déclarations d'embauches enregistrées au troisième trimestre 2018, si l'on en croit les chiffres de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale. Ce qui pèse sur les comptes de l'Unedic, en charge de la gestion de l'assurance-chômage. Pour l'organisme public, cela représente un surcoût de 2 milliards d'euros.



Les CDD représentent deux tiers des déclarations d'embauche au troisième trimestre 2018. PHOTO ARCHIVES F. COTTREAU/« SUD OUEST »

Quel impact sur l'emploi ?

Pour y remédier, Emmanuel Macron veut instaurer un bonus-malus sur les CDD et l'intérim consistant à moduler les cotisations chômage de l'employeur en fonction du taux de rupture de contrats de travail. Actuellement, le taux des cotisations patronales s'élève à 4,05 % de la masse salariale. Le projet serait de le faire varier de 0,75 % à 7 % selon les ruptures de contrats enregistrées : CDD, CDI ou intérim...

Hors de question pour le Medef, l'organisation patronale qui estime que cette taxation des CDD découragerait les employeurs d'embaucher et les détournerait du salariat. De quoi les inciter à privilégier le travail indépendant ou détaché... Son président, Geoffroy Roux de Bézieux, reconnaît qu'il y a un problème avec les contrats courts de moins d'un mois, qui ont fortement augmenté depuis dix ans. Mais il explique que les entreprises n'ont guère d'autre choix, faute de visibilité sur leurs carnets de commandes. Surtout, il assure qu'un tel système « détruirait des CDD et des emplois en intérim, sans pour autant créer de CDI ». Un sentiment partagé par la CPME, qui représente les petites moyennes entreprises, et qui est « vent debout » contre ce projet, redoutant qu'il fragilise les « petits patrons ».

Les entreprises qui ne font travailler que des intérimaires, en quelque sorte, « s'habituent à prendre des gens qu'elles ne vont pas former dans l'entreprise. [...] Elles externalisent la précarité », a justifié le président de la République jeudi 24 janvier, lors d'un débat dans la Drôme. Une détermination à « aller jusqu'au bout » sur la taxation des

LA CROISSANCE DU PIB A CHUTÉ À 1,5 % EN 2018

La croissance en France s'est élevée à 1,5 % en 2018, contre 2,3 % en 2017, malgré un résultat légèrement supérieur aux attentes au quatrième trimestre, où le produit intérieur brut a augmenté de 0,3 %, selon une première estimation publiée par l'Insee hier. Autre signe d'inquiétude, les dépenses de consommation des ménages ont fortement ralenti au dernier trimestre 2018, impactées par le mouvement des gilets jaunes et affichant une croissance nulle, contre 0,4 % au trimestre précédent.

Seule bonne nouvelle, les exportations sont en progression. Le

commerce extérieur a soutenu l'économie au quatrième trimestre, ainsi que la production totale de biens et services, en hausse de 0,4 %, tandis que l'investissement est resté « atone » et que les variations de stocks ont pesé négativement de 0,1 point sur la croissance du produit intérieur brut. Sur l'année, les exportations augmentent de 3,1 % (contre 4,7 % en 2017), mais moins que les importations qui gagnent 1,1 % (contre 4,1 % en 2017). « Par conséquent, les échanges extérieurs contribuent davantage à l'activité en 2018 qu'en 2017 », constate l'Institut national des statistiques.

contrats courts, qui a fortement irrité le Medef, la CPME et l'U2P (artisans, commerçants, professions libérales). Conséquence : les trois organisations ont annoncé, lundi, la suspension de leur participation aux négociations sur la réforme de l'assurance chômage.

Les syndicats, eux, y tiennent

À l'inverse, les syndicats en font une condition sine qua non pour parvenir à un accord global sur l'assurance chômage. D'ailleurs, la CFDT a « vivement » regretté cette suspension « unilatérale » qui « sonne comme une fin de non-recevoir à la nécessaire responsabilisation des employeurs sur cette situation que subissent de nombreux salariés ».

En réponse et pour empêcher la mise en place d'un bonus-malus, le patronat a présenté 12 pistes alter-

natives à ce dispositif, afin de « sécuriser l'accès à l'emploi » et d'améliorer la « gestion des parcours professionnels ». Il propose notamment de jouer sur les délais de carence entre deux contrats, de travailler sur les CDD d'usage (les extras), de favoriser les groupements d'employeurs, d'accorder la priorité de réembauche en « contrat long » aux personnes multipliant les contrats courts ou encore de promouvoir les CDI intérimaires. Des propositions alternatives, jugées floues, voire « provocantes » par les syndicats.

En attendant, la négociation sur la réforme de l'assurance chômage est dans l'impasse et a été prolongée jusqu'au 20 février. La prochaine réunion est prévue aujourd'hui. Reste à savoir qui y siègera...

Nicolas César

Le revenu de base expérimenté ?

C'est aujourd'hui que les députés socialistes présenteront dans l'Hémicycle leur proposition de loi pour l'expérimentation d'un revenu de base. Une initiative soutenue par 18 départements, dont la Gironde, les Landes, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, le Gers ou encore la Seine-Saint-Denis. Potentiellement, près de 60 000 personnes pourraient ainsi bénéficier de cette première expérience.

Ce sujet a fait l'objet d'un intense travail préparatoire, ces deux dernières années. « Des chercheurs ont été mobilisés, des débats ont été organisés, ainsi qu'une consultation citoyenne, qui a permis d'obtenir 15 000 contributions », souligne Boris Vallaud, le député PS des Landes. Concrètement, ce texte propose deux options : une fusion du RSA et de la prime d'activité ou une fusion du RSA, de la prime d'activité et des aides au logement. Dans les départements candidats, les jeunes de moins de 25 ans pourraient aussi en bénéficier. Mais les socialistes ne sont guère confiants sur les chances de voir leur texte accepté. En cas de rejet, cette expérimentation ne verra pas le jour.



Boris Vallaud fait partie des députés qui portent ce projet de loi. PHOTO N. LELIÈVRE

Pourquoi les prix de certains aliments vont augmenter demain

Demain, de nouvelles réglementations issues de la loi Alimentation vont entrer en vigueur. Explications

1 Objectif: mieux rémunérer les producteurs

La loi Alimentation a été promulguée le 1^{er} novembre dernier. Ses dispositions sont le résultat des discussions menées lors des États généraux de l'alimentation, organisés entre juillet et décembre 2017. L'objectif, selon le ministère de l'Agriculture, est « de rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs et d'améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs ».

2 L'enjeu du relèvement du seuil de revente à perte

Dispositif le plus emblématique de cette loi, le relèvement du Seuil de revente à perte (SRP). Depuis 1996, ce SRP interdisait à un commerce de vendre un produit en dessous du prix auquel il l'avait acheté au producteur. En clair, des carottes achetées 1 euro pouvaient être revendues à 1 euro. La loi a relevé ce seuil de 10 %. Désormais, un produit acheté 1 euro doit être vendu à un prix minimum de 1,10 €. L'idée est que la marge ainsi dégagée permette d'améliorer la rémunération du producteur. Selon le gouvernement, la distribution s'est engagée à ce que « ce rééquilibrage des marges » se fasse « sans modifier substantiellement le prix global du panier du consommateur ».

3 Nutella, Ricard, Coca : quels sont les produits concernés ?

Jusqu'à-là, les distributeurs avaient tendance, dans le cadre d'une concurrence exacerbée sur les prix, à vendre avec des marges très rédui-



Le pot de Nutella, vendu quasiment sans marge à 4,05 €, coûtera désormais 4,39 €. PHOTO ARCHIVES AFP

tes, voire nulles, les produits d'appels mis en avant dans leurs communications, comme le Coca-Cola, le Ricard ou encore le Nutella. L'obligation d'instaurer une marge de 10 % sur ces produits va automatiquement entraîner une hausse des prix. Selon les prévisions d'une enseigne de distribution, révélées hier par « Le Parisien », le prix d'environ 1 000 produits, sur les quelque 25 000 références d'un hypermarché, augmentera en moyenne « de 5 à 6 % ». Le pot de Nutella, vendu quasiment sans marge à 4,05 €, coûtera désormais 4,39 €. Didier Guillaume, le ministre de l'Agriculture, a admis, hier, que « 4 % des produits » vont « augmenter beaucoup » dès vendredi.

4 Des promotions mieux encadrées

La guerre des prix entre enseignes a entraîné une « course aux promotions [...] destructrice de va-

leur », selon le ministère de l'Agriculture. Pour y remédier, un dispositif concernant les promotions est entré en vigueur le 1^{er} janvier. Pour freiner les ardeurs des distributeurs, il a été décidé que « les remises sur les produits alimentaires seront plafonnées à 34 % de la valeur ». En clair, une promotion de type « un produit gratuit pour un acheté » n'est plus possible. Il faut un minimum de « deux produits achetés pour un offert ».

5 Des mesures expérimentées pendant deux ans

Le ministère de l'Agriculture rappelle que ces mesures sont mises en place à titre expérimental pour une durée de deux ans, durant lesquels un dispositif de suivi va être mis en place. Objectif : s'assurer que ce sont bien les producteurs qui bénéficieront de la « valeur dégagée ».

Olivier Saint-Faustin

CHARENTE

Le pain quotidien, c'est bien six jours sur sept

Saisi par des industriels de la boulangerie œuvrant dans le département et qui souhaitent ouvrir leurs points de vente sept jours sur sept, le tribunal administratif de Poitiers a rendu hier son avis : vingt ans après, le décret Raffarin (1996), du nom de celui qui était alors ministre des PME et de l'Artisanat, demeure tout à fait pertinent pour protéger l'activité des artisans boulangers face à la concurrence de puissantes sociétés de restauration rapide. Chiffres à l'appui, les juges se disent convaincus « de l'existence d'une majorité indiscutable en faveur de la fermeture un jour par semaine ».

Trois gilets jaunes arrêtés après une agression

COGNAC Ils sont poursuivis pour avoir agressé un commerçant samedi. Et pourraient être jugés ce jeudi

Trois personnes ont été interpellées et placées en garde à vue au commissariat d'Angoulême dans le cadre des violences commises samedi sur un commerçant cognaçais, en marge de la manifestation des gilets jaunes, à Cognac. La victime est un homme de 49 ans qui s'est vu prescrire 45 jours d'ITT. Il souffre de contusions et d'un traumatisme crânien. Les trois personnes mises en cause pourraient être jugées dès ce jeudi après-midi dans le cadre d'une comparution immédiate devant le tribunal correctionnel d'Angoulême.

« C'était un lynchage »

Retour sur les faits. Ce samedi 26 janvier, pas moins de 700 gilets jaunes défilent du rond-point de la Trâche au centre-ville de Cognac. Des heurts éclatent avec les forces de l'ordre non loin de la sous-préfecture, mais aussi rue Aristide-Briand. Un commerçant dit avoir été roué de coups par plusieurs manifestants vers 16 h 30. L'homme, qui a porté plainte, se souvient de son état d'esprit à cet instant précis. « Depuis onze semaines, on ne fait plus un client le samedi, raconte-t-il. Quand j'ai vu arriver le défilé, j'ai demandé à pouvoir échanger avec des organisateurs. Mais ils

m'ont répondu qu'ils étaient tous organisateurs. C'est pourquoi j'ai essayé de discuter avec quelques-uns. Mais ils m'ont pris à partie en me disant "Reste chez toi. On est 500, on va te massacrer". J'ai alors constaté que le dialogue était impossible. Impossible de leur expliquer qu'il fallait nous laisser travailler. Impossible d'avoir des arguments en retour. » Insulté et hué, le commerçant reconnaît avoir fait deux doigts d'honneur en réponse. « Et puis j'ai pris un coup-de-poing, reprend la victime. Je me suis relevé et j'ai répondu par un coup-de-poing. » C'est à ce moment qu'un homme l'aurait déséquilibré et fait tomber à terre. « Ils se sont mis à me frapper. Ils étaient une dizaine je crois. C'était un lynchage. Honte à ceux qui m'ont frappé à terre. »

Par chance, un gilet jaune du cortège le protège alors des coups qui pleuvent. « Je dois beaucoup à cette personne. Je la remercie de m'avoir défendu. Sans ça, ça aurait pu être pire. D'autres personnes se sont également interposées, disant qu'elles ne cautionnaient pas ces actes. » De son côté, le commerçant est en arrêt maladie. Il boite et ne peut plus marcher solide.

J. G. (avec A. B.)

Comment la Ville endigue les panneaux publicitaires

URBANISME La commune s'appuie sur une réglementation de 2005, très lourde à mettre en place, pour maîtriser l'espace publicitaire. Elle a intégré la révolution numérique à son profit

Philippe Ménard
p.menard@sudouest.fr

Il clignote le long du boulevard de Châtenay. Un grand panneau numérique planté dans le jardin d'un particulier vante en alternance une promotion dans un supermarché et une « grande braderie » chez Tati. Voilà qui fait tiquer un parent d'élève de l'école Anatole-France, située juste en face. « Les élèves voient très bien le panneau quand ils sont dans la cour de récréation », s'étonne-t-il.

Ce voisinage malheureux n'avait pas été imaginé dans la réglementation adoptée par la ville de Cognac en 2005. La municipalité avait dû batailler ferme avec les sociétés d'affichage jusqu'au tribunal administratif de Poitiers avant de pouvoir imposer sa position. « Le règlement donne presque satisfaction. Il limite les surfaces à 8 m², avec des interdistances d'au moins 75 mètres, et l'interdiction de se placer dans les giratoires. Il est relativement bien appliqué », observe Benoît Fulpin, responsable du service urbanisme.



Un panneau numérique en face la cour de récréation de l'école Anatole-France, un cas à part qui a échappé à la réglementation mise en place par la commune en 2005. PHOTO ANNE LACALUD

Une procédure lourde

Ce cadre empêche une prolifération des panneaux. Il y a des petits trous dans la raquette. Des « petits malins » ont ainsi repéré que les panneaux inférieurs à 2 m² n'étaient pas interdits. Le texte de 2005 ne pouvait pas non plus anticiper l'arrivée de panneaux numériques, dix ans plus tard ! Difficile donc d'intervenir boulevard de Chatenay. Pour réformer la règle, la procédure est longue et lourde. Il faut mettre en place un groupe de travail, chapeauté par la préfecture et incluant les publicitaires. « C'est un

bras de fer », résume Jonathan Munoz, directeur de cabinet du maire.

La Ville ne ressent pas le besoin de remettre le couvert aujourd'hui. « On n'a pas trop de demandes d'implantations sur le domaine privé. On en refuse parfois. Pour les panneaux numériques, on interdit ce qui est animé, comme les vidéos. On considère que cela peut gêner les conducteurs », poursuit Jonathan Munoz.

De 88 à 57 sucettes

La Ville a profité du renouvellement de l'appel d'offres pour étendre

cette technologie à son bénéfice, en 2018. Il n'y avait qu'un panneau numérique place François-I^{er}, il y en a désormais six, un par quartier. « Cela ne coûte rien à la commune. Tout le mobilier est fourni par le prestataire, la société saintaise Védiaud. La Ville dispose de 50 % de l'espace pour sa communication et celle des associations. La société se rémunère sur les 50 % restants », précise Jonathan Munoz.

Le support numérique, « plus dynamique », permet de modifier les informations à distance, d'un clic. La commune y intègre des annon-

ces « grand public » sur son fonctionnement ou sur des événements sportifs ou culturels, à la demande des associations. Le marché avec Védiaud prévoit aussi que le prestataire prenne à sa charge l'impression de 300 affiches par an au bénéfice de la Ville et des associations. Il finance par ailleurs quatre bornes numériques qui seront implantées près des deux musées, place du Solençon et au square Ménard. Les visiteurs y disposeront d'un accès Wifi. Le tout en réduisant sensiblement le nombre de « sucettes », qui sont passées de 88 à 57.

Châteaubernard dans le brouillard



Enfilade de panneaux avenue d'Angoulême. PHOTO ANNELA CAUD

La commune n'a pas pu harmoniser sa réglementation avec Cognac. Elle espère que le plan local d'urbanisme intercommunal fournira un cadre

Le contraste est saisissant entre les artères de Cognac, plutôt bien préservées, et celles de Châteaubernard. Du rond-point de la Trache jusqu'à l'entrée de Cognac, l'avenue d'Angoulême est bordée d'une enfilade de panneaux de 4 mètres sur 3. Avec l'extension des zones économiques, la pub déborde ! « On voit fleurir des choses un peu partout. Il y a des endroits, sur le domaine privé, où l'on ne peut pas agir. Si on laisse faire, ça va partir dans tous les sens », déplore le maire de Châteaubernard.

Pierre-Yves Briand sait que son règlement est « obsolète ». Il y a

neuf ans, sa commune s'était rapprochée de Cognac pour envisager une « mise en cohérence ». L'harmonisation a vite tourné court, regrette l'élu. La différence était trop grande, justifie-t-on côté Cognac, qui n'avait guère envie de reprendre le fastidieux processus de réglementation à zéro.

« Relativement urgent »

La solution pourrait venir de Grand-Cognac. La question des espaces publicitaires doit être tranchée au niveau du territoire dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le chantier est énorme, il doit aboutir en

2023. « Peut-être que pour la publicité, on pourra avancer plus vite », glisse Alain Riffaud, vice-président de l'Agglo en charge du dossier.

Les travaux doivent démarrer cette année. Il s'agit d'unifier le cadre dans les zones rurales, d'une part, et les villes, Cognac, Châteaubernard, voire Jarnac. « C'est relativement urgent », appuie Pierre-Yves Briand. Sa commune vient de se doter de deux panneaux électriques, dont les frais sont supportés par le prestataire, comme à Cognac. Mais là où celle-ci dispose de la moitié de l'espace, Châteaubernard se contente de 8 secondes par minute.

« Sur la bonne voie »

GRAND-COGNAC Le débat d'orientation budgétaire était au cœur de la réunion de l'Agglo, hier soir. Ça va un peu mieux côté finances

Didier Faucard
d.faucard@sudouest.fr

Jérôme Sourisseau, le président de l'Agglo, ne crie pas victoire. « On est encore dans le flou par rapport au budget 2019, c'est difficile d'estimer ce que vont peser l'acquisition des nouvelles compétences. En fait, on y verra plus clair en juin et le véritable budget de l'Agglo sera le supplémentaire », expliquait-il.

Mais à l'heure de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, hier soir, il se voulait optimiste, « il y a une vraie ambition ». S'appuyant pour cela sur le mieux financier que connaît la collectivité. En témoigne, par exemple la hausse de 12 % des recettes de fonctionnement par rapport à 2016, due notamment aux services – mis à disposition de personnel facturée à des organismes, tarifications diverses – et parmi ceux-ci, les 400 000 euros de recettes procurés par l'X'Eau en 2018. Mais aussi, la hausse de 4 % des recettes de fiscalité, sans augmentation des taux. Et enfin, la baisse de 4 % des dotations de l'État a été compensée par la baisse, également, du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (les collectivités plus riches donnent pour les plus pauvres).

Efforts sur les dépenses

À cela s'ajoute l'effort particulier fait sur les dépenses, comme celles concernant le personnel



Jérôme Sourisseau. ANNE LACALD

(489 agents aujourd'hui). En 2018, la somme consacrée a été de 10 562 193 €, soit une hausse de 1,27 % par rapport à 2017 (+22 % entre 2016 et 2018). « La progression entre 2017 et 2018 résulte de la mise en service de l'X'Eau et de l'harmonisation des régimes indemnitaires », indique Jérôme Sourisseau. Sans ces deux éléments, les frais de personnel sont en baisse de 0,96 %. La dotation communale de solidarité a aussi affiché une baisse de 17 %. « On va arriver à une baisse de 50 % sur trois ans. »

Enfin, autres points positifs pour le président, la capacité d'autofinancement qui est remontée à 8 %, soit près des 10 % du standard national. « La dette est aujourd'hui de 46 millions d'euros sur une durée résiduelle de 14 années (12 années est le standard national). On est sur la bonne voie. En 2020, l'Agglo sera véritable-

ment en ordre de marche », prédit-il.

Lequel annonçait un plan d'investissements de 45 millions sur cinq ans, soit 9 millions annuels. Parmi les grands axes de travail, un important effort sera fait sur le secteur de l'enfance et de la jeunesse avec une prise de compétence sur 25 structures soit 175 agents ; une convention signée avec la CAF sur quatre ans ou encore l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs à Jarnac l'été prochain (1,05 million d'euros investis cette année).

Du côté du sport, l'effort porte aussi sur les jeunes avec une aide de 25 € par licence pour les clubs ; L'aménagement de la plaine des sports à Jarnac est dans tuyaux sur deux dont 2,3 millions d'euros investis cette année, tout comme la réfection du Parc des Sports de Cognac jusqu'en 2023 (100 000 € en 2019). La réfection du château de Bouteville est le projet phare de la culture tout comme le projet de bâtiment unique regroupant la bibliothèque, le conservatoire et les archives à Cognac. Citons encore le projet de structuration d'une filière maraîchage sur le territoire. Ou bien encore le programme de réhabilitation du bâtiment de l'Université des eaux-de-vie à Segonzac pour pouvoir accueillir une centaine d'étudiants (de Bac+2 à Master 2). Un programme s'étalant de 2019 à 2021 pour un montant de 1 844 070 € (600 000 € en 2019).

Anatole-France et Cagouillet pourraient fusionner

ÉDUCATION

Les deux écoles pourraient former un groupe scolaire pour mieux répartir les effectifs

« Ils ne nous ont même pas laissés nous expliquer », regrette Nathalie Lacroix. L'adjointe au maire de Cognac chargée de l'éducation était présente, mardi soir, à une réunion d'information à l'école de Cagouillet. Il était question de la fusion avec celle d'Anatole-France. Mais les parents étaient visiblement furieux de ne pas avoir été avertis en amont.

« Sauver une école qui se vide »

Il faut donc prendre le projet depuis le début. « C'est l'Éducation nationale qui a fait cette proposition en septembre dernier, raconte Nathalie Lacroix. La mairie ignorait que de tels regroupements étaient possibles. » Les données sont simples. Avec 168 enfants dans dix classes, Anatole-France est au bord de la saturation. À l'inverse, Cagouillet ne compte que 107 élèves dans quatre classes et a perdu un poste à la dernière rentrée en raison d'effectifs à la baisse. « L'idée, c'est de



L'école Cagouillet, qui se vide, concentrerait les CP et CE1. Anatole-France accueillerait les autres niveaux. ARCHIVES J.G.

mieux répartir les effectifs et sauver une école qui se vide, résume la mairie. À la prochaine rentrée, nous pourrions mettre les CP et CE1 à Cagouillet, et les autres niveaux à Anatole-France.»

Cette hypothèse n'a pas suscité un enthousiasme farouche des parents, mardi soir. « Ça a été chaud, avoue Nathalie Lacroix. C'est normal qu'ils aient peur, mais il y a des arguments derrière. Par exemple, l'avantage de Cagouillet, pour les petits, est d'avoir un restaurant spécialement adapté aux CP.»

Mais ce qui affleure derrière cette grogne, c'est aussi une cer-

taine forme de mauvaise réputation qu'aurait Cagouillet. « C'est une notoriété qui existe depuis vingt ans, qui relève surtout d'ouï-dire », désamorce l'adjointe au maire.

La prochaine étape aura lieu en février. La proposition passera en conseil d'école. Parents et enseignants devront voter. La mairie a également une voix. Les suffrages feront-ils capoter le projet ?

Quoi qu'il en soit, les deux directrices travaillent ensemble depuis septembre pour préparer cette fusion.

Jonathan Guérin

Apprendre à être piéton

C'est la deuxième année que le Voyage-lecture n'est plus au programme. Mais la médiathèque utilise d'autres atouts pour faire découvrir des livres, des contes et plus largement la culture aux élèves des écoles de Cherves et Saint-Sulpice. À cinq reprises, au cours de l'année scolaire, les 18 classes du secteur se déplacent à la médiathèque et progressent au rythme d'une couleur de référence.

Au premier trimestre, ce fut le gris et le noir. Du 15 janvier au 1^{er} février, c'était le tour du rouge. Et le rouge évoque les pompiers, « ceux qui sauvent les gens », déclare spontanément un garçon de cours élémentaire. Et aussi la route, avec ses plaisirs et ses dangers.

Code piéton

Mardi dernier, avant les classes doublées du CP de l'école Paul-Garandau, Chantal Bellicaud et Nolwenn Pingaud ont accueilli la classe des CE1 : 21 enfants étaient présents, déjà bien au fait du Code

de la route. Ils semblaient même être plus à l'aise sur le sens des panneaux routiers que sur le terme piéton et la conduite à tenir quand on marche en ville ou en campagne.

À l'aide d'un album, « Zig Zag », et d'une exposition comme « Je découvre les dangers de la route » ou « Être piéton, cela s'apprend », les animatrices ont éveillé l'attention des enfants, pour les amener à répondre à 13 questions d'un Code piéton. À ce jeu, qui sera poursuivi en classe, 13 élèves sur 21 ont obtenu leur permis, avec au maximum trois fautes, deux d'entre eux ont réalisé un sans faute.

La démarche, ludique et pédagogique, est une étape dans la prise de conscience de la sécurité sur la route et du respect des autres usagers. Que cela se passe au sein de la médiathèque, où deux autres rencontres sont prévues en mars et mai, est aussi un atout pour faire le lien entre les multiples apports de la culture et la pratique constante de la citoyenneté.

Pierre Barreteau



Au cœur de la médiathèque, les élèves ont prouvé qu'ils sont déjà à l'aise avec le Code de la route. PHOTO P.B.

Silence, ça pousse

La météo froide et plutôt maussade de ce 25 janvier n'a pas rafraîchi l'enthousiasme de nos jardiniers en herbe, bien décidés à mettre en application les conseils de l'animatrice de l'association Prom'haies. En effet, les enfants de l'école primaire de Louzac et d'une classe de l'école Victor-Hugo de Cognac ont pu bénéficier d'une animation pédagogique, autour de la haie champêtre et de son utilité. La matinée, en classe, a été consacrée à la sensibilisation des enfants sur la haie qui protège les sols et héberge la biodiversité, puis, l'après-midi, aux travaux pratiques de plantation sur le terrain qui jouxte l'école.

Une haie de 100 mètres

Entourés de la directrice, Emmanuelle Labatut, des enseignantes et de Marie-Catherine Bellec et Daniel Blanchard adjoints, porteurs du projet, et de quelques adultes bénévoles, les enfants motivés, bottés, munis de plantoirs, par groupes de deux, ont reconstitué plus de 100 mètres de haie champêtre : alisier, aubépine, cornouiller, cytise, houx, laurier, nerprun, noisetier, prunellier,



Les écoliers ont planté quelque 220 plants d'une future haie qui favorisera bientôt la biodiversité. PHOTO C.-C. G.

sureau, troène et autre viorne obier. Après avoir praliné les racines et planté, ils ont fait « la danse de l'arbre » pour bien tasser la terre, ravis et fiers d'œuvrer pour la biodiversité. Les agents techniques de la commune, Julien, Sylvie et Jean-François, avaient tout mis en œuvre en amont pour préparer le terrain et les plants, afin que cette journée soit une vraie réussite pour les enfants.

Profitant de cette journée dédiée aux arbres, un petit verger de huit arbres, composés de variétés anciennes et régionales, a été mis en place par les agents dans le pré de l'école. Ce verger sera accessible à tous, puisque situé en bordure du futur sentier de promenade communale qui sera ouvert aux marcheurs au prochain printemps.

Christiane-Colette Guné

« Construisons ensemble »

Nicole Roy, accompagnée de son équipe municipale, a présenté ses vœux à ses administrés le 19 janvier. Avant d'évoquer les projets communaux, elle a souhaité insuffler un peu d'optimisme : « Construisons ensemble, soyons des acteurs citoyens. » Elle a ensuite succinctement énuméré les réalisations de l'année écoulée. Pour 2019, les projets se dessinent avec quelques réfections de routes programmées, la construction d'un Atribus, la restauration de l'Orangerie dans le parc, sous la houlette de Grand-Cognac avec un chantier d'insertion. . .

L'étude sur l'assainissement collectif se poursuit avec deux scénarii possibles : la construction d'une station sur Bassigeau ou le raccord à celle de Saint-Même-les-Carrières. Concernant les travaux sur la fibre optique, un retard est à prévoir, les informations précises sont sur le site de Charente numérique. La municipalité a également validé la vente du presbytère à la SIAB de l'abbaye de Bassac.

Compétence scolaire

L'année sera marquée par la reprise de la compétence scolaire, qui était sous le giron communautaire depuis 2005. Cela entraîne l'intégra-



Béatrice Couraud a reçu la médaille vermeil du travail. S.C.

tion de quatre agents au sein de l'effectif communal qui compte désormais huit agents. L'ouverture d'une classe est à l'étude pour la rentrée.

Nicole Roy a ensuite cédé la parole à Jérôme Sourisseau, président de Grand-Cognac, qui a parlé d'une agglomération en ordre de marche et qui a profité de cette cérémonie des vœux pour remettre la médaille vermeil du travail à Béatrice Couraud, cantinière. Avant de partager le verre de l'amitié, Nicole Roy a présenté les nouveaux habitants. S.C.